

CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

RECHERCHES RÉGIONALES

(Côte d'Azur et Contrées Limitrophes)

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
5, AVENUE EDITH-CAVELL — NICE

LES RECHERCHES REGIONALES

BULLETIN TRIMESTRIEL

édité par le

CENTRE DE DOCUMENTATION DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

Directeur : **M. DALMASSO,**

Agrégé de l'Université, Institut d'Etudes Littéraires de Nice.

Secrétaire de Rédaction : **Mme DEVUN,**

Documentaliste - Archiviste des Alpes-Maritimes.

Ce bulletin, conçu dans le cadre régional, se propose de présenter les travaux (mémoires, diplômes ou thèses) rédigés pour l'obtention d'un titre universitaire.

Nous demandons aux auteurs de résumer leur étude, d'en dégager les conclusions et d'indiquer sommairement leur bibliographie. Ainsi, espérons-nous, en faisant mieux connaître des résultats qui risquent quelquefois de demeurer un peu ignorés, faciliter les recherches futures. Dans le même but nous publierons également des documents destinés à préparer le terrain pour de nouvelles études de détail et de synthèse.

En assurant la publication de ce périodique, les Archives des Alpes-Maritimes sont fidèles à leur mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

CENTRE DE DOCUMENTATION
DES ARCHIVES DES ALPES-MARITIMES

TRIMESTRIEL

1963 -- N° 3

3e année.

RECHERCHES REGIONALES
Côte d'Azur et Contrées Limitrophes
- - - - -

ARCHIVES DEPARTEMENTALES
5, Avenue Edith-Cavell -NICE-

Les "Recherches Régionales" reproduisent objectivement les textes présentés par les auteurs. Les opinions émises ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de la Direction.

**RECHERCHES
REGIONALES**

SOMMAIRE

HISTOIRE

Organisation du département des Alpes-
Maritimes par les représentants en mission :
Grégoire et Jagot (1er mars - 1er mai 1793).
D.E.S. d'histoire présenté par l'auteur
Par Mme GUNSBURG

P 2

GEOGRAPHIE

L'avenue de la Victoire à Nice. Compte-rendu du
D.E.S. de géographie présenté en 1959 par Mlle
Josette MARTINI (Dactylo., 204 p., croquis,
photos)
Par E. DALMASSO

P 10

HISTOIRE : ETUDE de DOCUMENT

L'installation à Nice en 1861 d'une succursale de
la Banque de France
Par J. SEGUIN- M. DEVUN.

P 17

CONCOURS des JEUNES HISTORIENS

La société, la vie intellectuelle et la vie
économique à Èze de 1830 à 1860
Par J.P. FIGHIERA

P 24

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

**1963- n°7
Juillet-septembre**

**ORGANISATION
DU DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
PAR LES REPRÉSENTANTS
EN MISSION
GREGOIRE ET JAGOT
1er MARS - 1er MAI 1793**

Par Mme GUNSBURG

Résumé : Le 4 Février 1793 le 85e département français, les Alpes-Maritimes est créé et est organisé par deux commissaires en mission, l'Abbé Grégoire et Jagot. Ceux-ci trouvent une situation confuse, doivent ramener l'ordre, briser l'action contre-révolutionnaire très active à Monaco et Menton, mettre en place l'administration nouvelle. La réussite est acquise en un temps très court.

E.D.

Les circonstances qui ont présidé à la mission de Grégoire et Jagot, organisateurs du département des Alpes-Maritimes au printemps 1793 sont de deux ordres. Militaires d'abord : c'est la conquête républicaine voulue par les girondins, qui font la guerre à l'Autriche, mais aussi nécessitée par l'attitude de cette dernière et celle de ses alliés dont fait partie le roi de Sardaigne. Celui-ci en même temps observe l'ultimatum du Pape contre la C.C.C. et protège les émigrés français à Turin, où se trouve le comte d'Artois, à Nice et à Chambéry. Aussi les troupes françaises de l'armée du Var, commandées par le général Danselme, entrent à Nice le 29 septembre 1792. Le littoral est conquis sans résistance, mais la guerre se poursuit dans les montagnes.

Politiques ensuite : comment l'annexion va-t-elle être faite ? La convention hésite durant quatre mois. Pendant ce temps l'administration provisoire du ci-devant comté délègue au nom du peuple de Nice et de son comté, les députés extraordinaires Blanqui et Veillon. Ceux-ci présentent le 4 novembre 1792 devant la Convention, le vœu d'adoption des Niçois par la France. La Convention repousse ce vœu, ne voulant en accepter qu'un, émis par des autorités légales eurent mandatées. Aussi les assemblées primaires se réunissent-elles le 25 novembre et renouvellent ce vœu. (Il faut noter que seule une partie de la population a pris part au vote, l'autre étant aux mains des Piémontais. L'unanimité du vote est due au scrutin public et à la présence des troupes françaises.) En fait la Convention ne sait quelle attitude adopter en face des pays conquis, faut-il en faire des républiques indépendantes réunies sous la protection de la France ? Faut-il les annexer ?

C'est l'attitude de Cambon et de quelques autres députés qui, conscient du péril qui consiste à laisser dans l'attente des pays soumis au pouvoir militaire, désireux d'offrir à la France des moyens sûrs de combat contre l'Angleterre par la conquête de la Méditerranée, connaissant les préparatifs des austro sardes, enlèvent l'adhésion de la Convention; elle vote le 31 Janvier 1793 la réunion de Nice à la France et le 14 février, sur le rapport de Carnot, la réunion de la ci-devant principauté de Monaco. Le 4 février 1793 le 85e département français, les Alpes-Maritimes est créé. Ce département sera organisé par deux commissaires en mission dans le département du Mont Blanc, et il désignera 3 députés à la Convention. Les représentants en mission arrivent à Nice le 1er mars 1793 ils achèveront leur mission 2 mois plus tard, le 1er mai. Qui sont ces hommes ? L'abbé Grégoire est une des figures les plus populaires de la Révolution. Henri Baptiste Grégoire, né en 1750 dans un petit village près de Lunéville dans une modeste famille est entré dans les ordres par vocation. Fortement influencé par les idées philosophiques de l'époque, affilié à une Loge Maçonnique il se distingue dès avant la Révolution par des prises de position courageuses et libérales. Il est député du clergé aux États Généraux. À partir de cette époque son nom est associé aux événements marquants de la Révolution. L'un des premiers à réclamer la réunion des 3 ordres, à voter la suppression des privilèges, à obtenir pour les juifs la plénitude des droits civils, à voter la Constitution Civile du Clergé, il est élu député à la Convention par le département du Loir-et-Cher dont il est déjà l'évêque constitutionnel. Sur son rapport la Convention crée, en novembre 1792, le département du Mont-Blanc qu'il est chargé d'organiser en compagnie d'Hérault de Séchelles, Simond et Jagot. Aussi tant par sa personnalité, ses œuvres, ses idées

et ses actes, Grégoire est un révolutionnaire. La mission dont il est chargé n'est pas une nouveauté pour lui.

De bien moindre importance est la figure de son collègue, Grégoire Marie Jagot, né à Nantua en 1750, il est juge de paix et législateur du canton de Nantua quand il est élu en septembre 1791, député de l'Ain à la Législative. Réélu en septembre 1792 à la Convention, il fait parties de la mission du Mont Blanc.

Quel fut leur rôle respectif ? Nous l'ignorons. Ce fut avant tout un travail d'équipe, Grégoire, par son caractère combattif a eu surtout à s'occuper de la mise au pas des autorités locales et de l'opinion. Jagot a du, en raison de ses compétences, assumer le côté juridique du travail.

La situation du département des Alpes-Maritimes à la veille de la mission de Grégoire et Jagot est assez confuse et agitée.

Dès la conquête militaire une administration provisoire est mise sur pied, une sorte de "preconsulat militaire" du général Danselme. Dès son entrée à Nice, Danselme aidé de quelques Français : Barras, Leseurre, Mougins, institue un gouvernement provisoire pour mettre fin à l'anarchie due à la conquête. L'administration provisoire a pour président Barras, celle-ci s'occupe des biens des émigrés, ce qui soulève de graves accusations contre les vainqueurs. "Nous devons à la vérité de dire que dans cette malheureuse contrée un cri général s'élève contre Anselme qu'on regarde comme le Verrès des Alpes-Maritimes... contre plusieurs autres individus qui ont laissé dans cette contrée une mémoire chargée de malédictions. Outre le pillage chez les particuliers, on a volé la République... dans les magasins, à Villefranche, on a enlevé pour environ 200.000 livres ..." (Grégoire, rapport à la Convention Nationale. Archives départementales) Danselme se rend impopulaire. A la suite des protestations la Convention décide d'envoyer à Nice une commission d'enquête.

C'est la commission composée de Lasource et Collot d'Herbois. Danselme est destitué le 28 novembre 1792. Les commissaires, convoquent les assemblées primaires en vue de l'élection d'une nouvelle administration.

La Convention Nationale des Colons Marseillais est cette nouvelle administration, désignée par les délégués de toutes les communes qui ont pris part au scrutin. Ce nom sert à rappeler la parenté de Nice avec la Provence. "Marseille avait été fondée par une colonie de Phocéens; cette ruche féconde produit beaucoup d'essaims et Marseille à son tour fonda plusieurs villes; sur les côtes de la Méditerranée, Nice est de ce nombre." (Grégoire rapport à la Convention Nationale). Le 4 janvier 1793, cette Convention élit un Directoire, qui administrera provisoirement le ci-devant comté. Ce Directoire vote la déchéance du roi de Sardaigne, se reconnaît les pleins pouvoirs et réitère le vœu d'adoption à la France. Se rappelant avec indignation les injustes provocations du ci-devant despote connu sous le nom de roi de Sardaigne et ses satellites faites à la nation française, qui s'était déclarée amie de l'homme; se rappelant avec douleur les vexations inquisitoriales, sénatoriales, préfectorales, militaires et arbitraires exercées envers le Peuple niçois... en se rappelant enfin la lâcheté avec laquelle il a abandonné à la plus affreuse anarchie un peuple auquel il avait promis la conservation des propriétés et la sûreté des personnes, après avoir mis tout en usage pour lui inspirer de l'aversion et une haine implacable contre les Français, qui s'étaient déclarés libres... déclare unanimement, au nom du même peuple niçois qu'elle représente, la déchéance perpétuelle contre le ci-devant comté de Nice Victor-Amédée III, soi-disant roi de Sardaigne, et de toute sa descendance, et prote le serment solennel de ne plus connaître à l'avenir d'autre

autorité que celle du peuple..." (Moniteur Universel. 15 janvier 93). Ces nouveaux administrateurs sont des bourgeois francophiles, de convictions républicaines, intéressés à la réunion-de Nice à la France, cette dernière leur garantissant un soutien sûr contre leurs nombreux ennemis. La présence et l'activité de ce Directoire qui semble s'être acquitté honnêtement de sa tâche, seront d'une grande utilité pour Grégoire et Jagot.

Quant à la ci-devant principauté de Monaco elle était gouvernée par le prince Honoré III de Grimaldi: Celui-ci était à Paris et pendant son absence la principauté était gouvernée par le général Mille sorte de "Lafayette monégasque" très populaire. La principauté était formée de trois villes : Monaco, Menton, Roquebrune. De même qu'à Nice il s'était formée une Convention Nationale monégasque sous l'impulsion de sociétés populaires. Cette Convention après avoir voté la déchéance du prince s'était reconnu les pleins pouvoirs, avait demandé la réunion à la France et était entré en conflit avec le commandant Millo.

La principauté va être un foyer de troubles et d'agitation à cause de l'attitude du général Milo, commandant de la place qui, destitué de ses fonctions par décret de la Convention Nationale Française, mène une active propagande en faveur des Grimaldi. Une autre cause de troubles sont les démêlés entre Monaco et Menton.

La mission qui attend les 2 Conventionnels va être double : apaiser les esprits, ramener l'ordre, faire place nette avant d'organiser et de mettre en place les nouveaux rouages administratifs.

Le travail de mise en ordre occupera l'essentiel de la mission de Grégoire et Jagot, car des difficultés multiples les attendent, gênant leur travail d'organisation. Ces difficultés résultent d'abord de l'hostilité de l'opinion publique. Les excès militaires ont dressé la population contre les vainqueurs.

Ces excès nous ont fait plus de tort qu'une bataille perdue par leur retentissement en Italie... Il n'est pas en Italie un paysan à qui on n'ait fait croire que le vol, le viol, le meurtre étaient des crises comme parmi le français (Grégoire, rapport à la convention).

Là-dessus s'ajoute la disette, car le pays est très pauvre, la récolte a été mauvaise, la surcharge des troupes est lourde, l'approvisionnement venant de Gêne empêché par les corsaires. De plus la méfiance de la population envers les assignants aggrave la crise économique.

Ce n'est pas tout : l'inscription obligatoire à la garde nationale provoque de nombreux départs ; le nombre des émigrés s'est beaucoup accru par la fuite récente d'individus, qui, épouvantés par l'ombre ou l'idée d'un mousquet, se seraient crus morts s'ils avaient été enrôlés. (Grégoire, rapport à la convention).

Aussi la propagande des émigrés et leurs partisans trouve-t-elle un terrain favorable pour prospérer, grâce au mécontentement général. Cette propagande trouve un écho surtout chez les montagnards attachés au régime sarde par des liens d'accoutumance et de sujétion. Ils vont faire une guérilla incessante en bande appelée les barbets. Cette petite guerre fatigue nos détachements, l'armée piémontaise eut bien moins à craindre (Le Moniteur, 26 décembre 92).

Enfin l'hostilité du clergé local contre Grégoire évêque constitutionnel, aggrave le climat d'hostilité. Celui-ci se voit interdire d'officier en la cathédrale le jour de Pâques (31 mars) citoyen, mon prêtre ne vous assistera, ou n'allumera pas une chandelle, les fidèles

sortiront, je ne vous remettrai pas la crosse de Monseigneur illustrissime et révérendissime, qui m'a chargé d'officier. (Combat : la Révolution à Nice et à Monaco).

Aussi l'opinion est peu sûre, à la merci d'un revers ou d'un succès militaire. Cette hostilité trouve ainsi un écho dans les municipalités les plus importantes.

D'où une seconde série de difficultés. À Monaco une vive propagande antifasciste y est dénoncée par les membres des clubs populaires. Malgré sa destitution Millo est élu maire, lors des élections pour les municipalités. Destitué par les représentants il est de nouveau réélu. La société populaire de Monaco envoie des rapports nourris à Grégoire et Jagot, où elle dénonce les menées du maire, soutenu par la majorité des monégasques. Monaco donc est un puissant foyer d'agitation contre-révolutionnaire.

À Menton, le maire Massa outrepassa ses fonctions en faisant vendre l'argenterie de la paroisse de sa propre autorité, ce qui crée des troubles à Menton, mais surtout il favorise les menées contre révolutionnaires. L'ironie de cette municipalité se révèle dans son impuissance à ravitailler la ville, alors qu'elle en a les moyens.

Aussi Monaco et Menton ont alourdi la charge du travail des 2 représentants. L'énorme correspondance échangée en fait foi. Cependant la municipalité de Nice n'est pas sans soulever leurs reproches, surtout à propos du recensement des citoyens où elle fait montre de beaucoup d'indulgence à l'égard des émigrés, dénommés absents.

Enfin l'apathie de la Convention française aggrave leurs difficultés. Les rapports sont négligés, ne reçoivent pas de réponse. Là aussi le force d'inertie, les incohérences, les retards provoquent à maintes reprises l'indignation véhémement des deux représentants. Ceux-ci se plaignent des mesures militaires qui provoquent des mécontentements chez les soldats : paiement des soldes en assignats, mesures d'avancement qui favorisent les hommes incompetents, le jeunesse et l'ignorance des officiers, d'où la baisse d'enthousiasme des hommes de valeur, seuls capables de former les cadres qui manquent cruellement ; il ne faut pas que l'armée soit inquiète car le poison du royalisme peut y circuler plus aisément. Si l'armée est peu sûre, le succès de leur mission est compromis. Ainsi se rendent-ils en personne à Sospel pour visiter les troupes et relever leur moral, surtout à propos du paiement de la solde. L'insistance, le ton vif et amer de leurs rapports au sujet de l'armée ne laissent aucun doute sur leurs préoccupations.

Si nous étudions comment les représentants ont réagi face à ces difficultés avec une insuffisance notoire de moyens matériels (lenteur et difficultés des communications) et moraux (hostilité de l'opinion) nous restons stupéfaits par le nombre de décisions et d'actes en si peu de temps.

Pour contenir et éduquer l'opinion publique ils prennent une série de mesures : réparer les dommages de guerre éprouvés par les particuliers en sollicitant auprès de la Convention Nationale les indemnités nécessaires, accorder des distributions gratuites de blé aux communes les plus éprouvées (200 charges de blé seront réparties par le soin des municipalités), faire un prêt de 1000.000 livres en numéraire au Directoire du département sur la caisse de l'armée, mais tout ceci par nécessité politique. Avec insistance nous retrouvons le Même leitmotiv : "ce sera un acte de justice et de politique", "cet acte de justice retentira dans le camp ennemi, dans toute l'Italie..."

C'est pourquoi ils cherchent à briser et à étouffer la propagande antirépublicaine par quatre opérations simultanées. Ils font appliquer rigoureusement les lois contre les émigrés en faisant recenser leurs biens et établir la liste de leurs noms. Ils adressent de nombreux rappels à l'ordre aux municipalités qui sympathisent plus ou moins ouvertement avec les émigrés et essaient de freiner l'action des représentants "ou espérait nous apitoyer sur le sort des émigrés qui, après avoir fui de leur patrie par lâcheté et par trahison, tentent d'y rentrer avec les mêmes sentiments. Nous avons répondu par une proclamation portant injonction de les arrêter sur le champ." (Rapport à la Convention. 1er avril). D'ailleurs par animosité personnelle à l'égard de ceux qu'il nomme "ennemis" "scélérats"; "fripons" etc.. Grégoire est très attaché à cette lutte contre les émigrés et leurs complices.

Cela l'entraîne d'ailleurs à renforcer les mesures de police mordant une lieutenance de gendarmerie ayant son siège à Nice, formée de 4 brigades, dont 2 à Nice, 1 à Menton, 1 à Puget-Théniers, en vue d'empêcher l'espionnage et les attentats commis contre les piétons des postes. Des documents nombreux attestent de leurs soins constants pour démasquer les espions, stipules responsables de l'ordre public à la vigilance, arrêter des suspects importants. Les représentants en mission ont souvent l'air très bien renseignés. Mais s'ils luttent contre les espions, ils cherchent à détruire la guérilla et le banditisme en montagne. "L'honorable mission que la Convention nous a confiée nous faisait un devoir d; employer des moyens efficaces pour assurer l'empire des lois, étouffer tous les germes de contre-révolution et faire triompher la liberté dans une contrée où le patriotisme est forcé de soutenir et de livrer .1.e.s assauts continuels" (Rapport à la Convention. 16 avril).

Enfin Grégoire publie une adresse au clergé des Alpes-Maritimes où il développe et commente les idées contenues dans la Constitution Civile du Clergé en démontrant que la réforme du clergé ne s'applique qu'à son rôle temporel, ne touche pas au dogme. Car Grégoire est très sensible sur ce sujet, il veut rassurer une population très accessible au "fanatisme" "ici la religion s'apparente souvent à la superstition et ne se borne qu'aux manifestations extérieures de la foi... ce "fanatisme" étant dû en partie à la survivance du patois. D'où la nécessité, dit Grégoire de dire l'office en français et d'établir des écoles nationales.

Lutter contre tous les ennemis de la République par des moyens de coercition ne suffit pas. Il faut aussi s'appuyer sur les sociétés populaires pour répandre l'esprit républicain. La société de Nice, fondée sous l'égide de grassois, s'affilie au Club des Jacobins de Paris. On y commente la Déclaration des Droits, en la fait imprimer et diffuser. Les représentants sont satisfaits de l'aide que leur apportent ces sociétés dans le domaine de la propagande. Ils prennent leur défense quand celles-ci sont attaquées, mais ils ne leur laissent pas une trop grande autorité et liberté. Ils modèrent leur zèle, tempèrent leurs élans parfois excessifs, de façon à ce que cet outil soit toujours maniable. Ils ne se laissent pas dicter des ordres et les tiennent dociles "la loi n'est que l'expression de la volonté de la Nation, et aucune section du peuple n'a le droit de faire la loi."

Mais il faut lutter aussi contre les municipalités indociles : A Monaco, Millo, destitué, réélu, destitué de nouveau est incarcéré avec toute sa famille. Les représentants "n'oublieront pas l'acte de rébellion de Monaco." Malgré la mise à l'écart de ce perturbateur public, Monaco reste un centre d'agitation. Elle réclame des représentants l'argent pour payer des achats de vins et de sel, ce qui amène une réponse cinglante et comminatoire. "Nous demandons à cette municipalité qu'elle veuille bien s'expliquer si elle croit, ou si elle veut que la France accorde à la commune de Monaco le privilège exclusif inouï de faire contribuer à sa subsistance les autres communes de la République, et que les fonds de la Nation soient consacrés à

approvisionner votre ville en vins." Là dessus l' agitation baisse le ton. À Menton le maire se fait tancer à plusieurs reprises. À Nice des erreurs volontaires sont relevées dans les états de population, les listes des émigrés ne sont pas closes à temps. La municipalité se fait taxer de "négligence coupable." Et la Convention ? Pour secouer sa torpeur, lettres et rapports se succèdent. Les représentants apportent de leur propre autorité une modification dans le paiement de la solde, de façon à calmer le mécontentement des soldats.

Tout en menant de front ces diverses activités, Grégoire et Jagot organisent le département en installant l'administration nouvelle.

Dès leur arrivée, le 2 mars, ils se rendent au Directoire des Colons Marseillais et au tribunal civil et criminel pour faire enregistrer le décret de réunion et reconnaître leurs pouvoirs. (De même le 4 mars à Monaco). Ils maintiennent en place, jusqu'à l'organisation définitive les organismes provisoires. Les administrations provisoires de Nice et de Monaco, continueront à fonctionner indépendamment les unes des autres, car ce serait "impolitique et injuste" de le faire avant l'organisation définitive.

Le 9 mars ils lancent une proclamation; rédigée en français et en italien, sur l'organisation des municipalités. Les élections pour les municipalités ont lieu le 24 mars. À Nice Pauliani est élu maire, à Monaco, Millo.

Ils prennent des renseignements sur les états de la population et sur les données géographiques du pays. Pour les états ils doivent se contenter de chiffres approximatifs, parfois même contradictoires. D'après ces renseignements partiels, ils doivent donner les limites des cadres administratifs du département. Les Alpes-Maritimes, limitées à l'ancien comté, donc ayant à l'ouest la limite du Var, comptent une population d'environ 90.000 personnes.

La proclamation du 28 mars donne les divisions du département. Il y a 3 districts et 20 cantons. Le chef lieu est Nice Les 3 districts sont : Nice (8 cantons), Puget-Théniers (7 cantons) Menton (5 cantons). Le tribunal de ce dernier est placé à Monaco.

La proclamation du 30 mars, précédée d'un préambule adressé aux populations, contient 104 articles sur le mode de réunion des assemblées primaires et électorales, les élections des députés et des membres des corps administratifs, Ces 104 articles résument et simplifient les lois en vigueur, édictées soit par la Constituante, soit par la Convention.

Les élections ont lieu le 21 avril. 3 députés sont nommés Dabray -Blanqui - Massa. Si les 2 premiers sont connus pour leur attachement aux idées républicaines, le dernier est par contre assez tiède. Les autres; administrateurs (du département, du district, des tribunaux civils et criminels, du tribunal de commerce) sont désignés le 29 avril, et dans l'ensemble les élections ont été nettement favorables au parti révolutionnaire.

Le 1er mai 1793 les nouvelles autorités sont installées solennellement dans leurs fonctions.

Enfin la garde nationale est mise péniblement, sur pied. Cette garde n'est définitivement organisée qu'en l'an IV et elle semble n'avoir accompli aucun fait d'armes. De même un bataillon de corps francs de volontaires est formé. Ce bataillon, 688 hommes,

comprend de nombreux soldats étrangers (au département et à la France). Les représentants ont confiance en lui pour défendre "l'honneur des Alpes-Maritimes".

Cette mission nous offre un bon exemple de l'activité réclamée aux représentants de la Révolution. Malgré les graves écueils qui encombraient leur tâche : pays inorganisé, à moitié champ de bataille, livrés à eux-mêmes sans directives, les 2 hommes ont mené à bien leur œuvre, dans un temps record. Ils ont réussi, et grâce à leur fermeté, leur honnêteté, leur "vertu républicaine" et par leur sens aigu des réalités, ils ont toujours su dominer et maîtriser la situation.

Ils ont su donner à ce pays, fraîchement annexé, champ facile aux menées contre-révolutionnaires, les cadres administratifs indispensables pour affermir la Révolution.

A la Convention, Grégoire présente après son départ de Nice, un important rapport où il résume les activités du département et les possibilités économiques qu'il offre : il insiste surtout sur la nécessité de développer le port de Nice, capable de rivaliser avec "ceux de Gênes et de Livourne", et aussi d'élargir les limites du département au-delà du Var, "jusqu'aux montagnes de l'Esterel.

Les nouveaux administrateurs s'acquitteront bien de leur tâche et manifesteront plus d'une fois un attachement affectueux aux deux représentants. Si ceux-ci ont réussi c'est parce qu'ils ont accompli leur mission comme l'a dit Grégoire " avec une conduite pure, des principes irréprochables, un amour ardent de la liberté et un entier dévouement aux droits du peuple."

Bibliographie

Archives : Archives Départementales des Alpes-Maritimes
série L.

- Archives municipales.
- Copie des Archives Nationales publiées par H. Moris.
- Recueil des Actes du Comité de Salut Public, publié par Aulard.

Mémoires et manuscripts particuliers

Barras - mémoires.
Bonifassy - mémoires
Fodéré - Voyage aux Alpes-Maritimes.

Journaux et périodiques

Le Moniteur universel.
Annales du Comté de Nice.
Nice - Historique.

Ouvrages généraux

Lavisse - Hist. de France contemporaine t. I et II.
Peuples et Civilisations - Tome XIII.
Déguit et Monnier. Les constitutions et les principales
lois politiques de 1789 à nos jours.
Godechot. Les Institutions de la Rév. et de l'Empire.

Etudes particu- lières.

Combet la Révolution dans le Comté de Nice et la
principauté de Monaco 1792 - 1800.
Combet. Le directoire départemental et l'administration
des Alpes-Maritimes 1792 - 1799.
Durante. Histoire de Nice.
Toselli. Précis Historique de Nice.

**L'AVENUE DE LA VICTOIRE
À NICE**

**COMPTE-RENDU DU D.E.S.
DE GÉOGRAPHIE
PRÉSENTÉ EN 1959
par Mlle JOSETTE MARTINI**

Par E. DALMASSO

Mademoiselle Martini a consacré son diplôme d'études supérieures à l'étude de l'artère essentielle de la ville de Nice, l'Avenue de la Victoire que les Niçois appellent simplement l'Avenue. Son Ale des la ville est comparable à celui que la Canebière joue pour Marseille car c'est tout à la fois une zone résidentielle, une voie maîtresse de la circulation urbaine centre commercial important. L'intérêt d'une telle étude était donc grand et Mlle Martini l'a conduite avec bonheur. Elle nous présente deux parties dans son mémoire : d'abord les conditions du développement et l'aspect de l'Avenue puis les différentes fonctions.

"Du Vallon à la Rue" c'est le titre de la première moitié du travail et l'auteur y étudie les conditions géographiques, l'évolution historique et les aspects morphologiques de l'Avenue.

Sur la rive droite du Paillon, de la Place Masséna au pont de chemin de fer l'Avenue de la Victoire est la principale artère sud-nord de la Ville. Sa réplique à l'ouest est le Boulevard Gambetta. Les autres grandes artères niçoises sont au contraire d'orientation est-ouest, parallèle au front de mer. Ainsi l'Avenue n'est pas un "cours" méditerranéen.

Le tracé de la rue s'étend dans la plaine centrale de Nice d'où la grande faiblesse des cotes d'altitude, avec une très légère pente nord-sud. Au pont de chemin de fer, au nord, on note 10,8 mètres au-dessus de zéro et au carrefour de l'Avenue de la Victoire-Boulevard Victor-Hugo 6,3 mètres. Cette plaine appelée au Moyen-âge "Campo longe" devenu "Champ long" puis Longchamp a été longtemps une zone humide parsemée de prairies. Mais il n'y a pas uniformité totale. En effet la plaine qui est cernée par un ensemble de collines, Cimiez, Mantega, Les Baumettes, était parcourue par les petits torrents de St. Michel, St. Barthelemy, St. Etienne. Le "Vallon" de St. Barthelemy sur le parcours de l'actuelle rue de Rivoli débouchait dans la mer devant l'hôtel Négresco, le "Vallon" de St. Etienne y arrivait par le Boulevard Gambetta, quant au "Vallon" St. Michel formé des eaux de la fontaine Moutaille il se jetait dans le Paillon à l'endroit où se trouve aujourd'hui le n° 8 de l'Avenue de Verdun. Ces Vallons servaient aussi de chemins ruraux, "un de ces ruisseaux qui ont été pendant longtemps, qui sont encore sur certains points, nous déclare Léon Sarty, les seules voies de communication du pays... toujours puants et encombrés d'immondices. Telle était l'Avenue de la Gare en ce temps là". On retrouve le tracé de ce vallon dans le moderne passage Émile Négrin. C'est dans cette plaine formée de sables et d'argiles fines, grossièrement sur le tracé de ce "vallon", qu'à été construite l'Avenue de la Victoire.

Si pour plus de commodité nous appellerons désormais cette artère l'Avenue il convient de souligner les changements de dénomination qu'elle a subis. Dans les projets elle apparaît comme la rue des Portiques ou Boulevard St. Barthelemy ou Avenue de Longchamp. Une fois bâtie elle s'est appelée Avenue du Prince Impérial, Avenue de la Gare et enfin Avenue de la Victoire.

En 1855 la route de France et la rue Masséna sont incomplètement bâties et la place Masséna est inachevée et c'est en "pleine campagne" que l'on place l'Hospice de la Charité, aujourd'hui démolit et transformé en parking, en pleine ville, sur l'Avenue. Mais le "Consiglio d'ornate" soucieux d'embellir la ville établit le projet d'une grande artère qui partant de la place Masséna traverserait vers le nord-ouest le bassin de Nice; le projet est approuvé par décret royal au 20 juin 1858. C'était grandiose. De la place à une ligne de boulevards d'enceinte, les futurs boulevards V. Hugo et Dubouchage, l'Avenue sur 290 mètres aurait une largeur de 26 mètres dont 14 pour la chaussée et 6 mètres de chaque côté pour les trottoirs au carrefour de ces boulevards il y aurait un hémicycle de 47 mètres de rayon. Au delà la rue aurait une largeur de 45 mètres dont 14 mètres de la chaussée. Le but d'une telle œuvre était

double : on voulait mettre en contact la ville avec la zone agricole des collines, on désirait assurer à la colonie étrangère une promenade large, ombragée, au milieu des prés et des jardins.

Le rattachement du Comté de Nice à la France n'enleva rien à l'urgence de tels travaux. Bien au contraire, pour des raisons politiques et économiques le gouvernement français accorde là prolongation de la ligne de chemin de fer de Toulon à Nice. On allait bâtir une gare et il convenait de relier celle-ci à la route impériale n°7 (Rue de France, rue Masséna) et à la ville. Napoléon III lui-même, en 1860, consulta les plans et depuis le château, conseille de placer la gare là où se trouve de nos jours la place de la Libération, c'est-à-dire que cela impliquait une avenue de raccordement sur le même tracé que le projet sarde. L'emplacement définitif de la gare donna lieu à des discussions sans fin. Pour l'un la gare devait se trouver dans la vallée du Paillon à Riquier car elle serait ainsi loin de la riche colonie d'hivernants et proche du port. D'autres la voulaient à St Etienne, assez loin du centre de la ville, ou bien encore au Quai des Phocéens. Dans tous ces cas l'avenir de l'Avenue était menacé. Les autres projets intéressaient l'Avenue. Le plus séduisant préconisait de placer le pavillon central de la Gare dans l'axe de l'avenue, de border cette dernière de maisons à terrasses avec balcons, de traverser le Place Masséna, de percer la rue St. François de Paule et déboucher ainsi sur le quai du Midi en un vaste demi-cercle. Pour le voyageur arrivant à Nice se serait développée cette immense perspective jusqu'à la mer. Finalement en juillet 1861 on décida que la gare serait placée sur un remblai au milieu de la plaine, latéralement par rapport à l'Avenue, de 200 mètres environ. Un pont de chemin de fer passerait sur l'Avenue quand la ligne ferroviaire serait prolongée vers l'Italie. L'avant-projet de l'Avenue du Prince Impérial fut déposé le 20 juin 1862. Le décret impérial du 11 Mars 1863 accepta le classement de la rue comme annexe de la route impériale à charge pour la ville d'effectuer et de payer les expropriations et dommages, à charge pour la compagnie P.L.M. de supporter le quart de la dépense occasionnée par les travaux. L'état qui se chargeait des trois autres quarts fut moins fastueux que le projet sarde et il fixa à l'Avenue 900 mètres de long et 26 mètres de large y compris les trottoirs, dans l'axe longitudinal de la Place Masséna.

Les premières expropriations commenceront le 24 avril 1863. Les terrains furent payés 2 à 5 francs le mètre carré selon qu'il s'agissait de terrains destinés à la chaussée ou aux trottoirs. Afin de ne pas gêner l'écoulement des eaux on plaça l'axe de l'artère à deux mètres au-dessus du terrain naturel, En quelques mois l'œuvre était accomplie et en septembre 1864 l'Avenue était ouverte à la circulation. Certaines questions, restées pendantes, furent résolues ensuite. On abandonna le projet de créer des arcades jusqu'au boulevard d'enceinte et on les arrêta à la rue du Temple (Rue Hôtel des Postes) car de plus longues arcades auraient eu assurément beaucoup d'élégance mais auraient donné une impression de rue étroite. Un projet de diminution de la largeur de la chaussée fut repoussé. On donna l'autorisation aux propriétaires riverains de construire sur le bord même des trottoirs. En 1866 les premiers travaux pour l'installation d'un éclairage public au gaz commençaient et cette même année, en juillet, la construction d'un égout collecteur sous la chaussée était entreprise. Le Ministre des Travaux Publics refusant en 1867 comme en 1868 de payer les frais d'une plantation d'arbres, le Conseil Municipal en Mai 1869 en accepta la charnu et moyennant un élargissement de un mètre de Chacun des trottoirs l'Avenue fut dotée en juillet 1870 d'une double rangée d'arbres. Dès 1868 on avait ouvert les chantiers pour la prolongation de l'Avenue.

Sous la IIIe République les constructions le long de cette nouvelle rue allaient bon train. L'Avenue étant annexée au plan régulateur de la ville, les bâtiments élevés sur son parcours avaient certaines exemptions fiscales (exemption de la contribution foncière et de

celle des portes et fenêtres). Les rez-de-chaussée devant être réservés à des magasins on pouvait faire d'heureux pronostics sur la rentabilité des constructions et la spéculation s'en mêlait. Ce mouvement d'urbanisation débute sous le Second Empire puisque l'Église Notre-Dame date de 1868 mais s'accéléra ensuite, Elle devient alors un des lieux de la vie de saison. C'est la "ville affolée et affolante qui rit, danse et soupe tout le long de l'hiver" (Tony d'Ulmés). Les rues nouvelles adjacentes s'ouvrent, rue Pastorelli en 1871-72, rues Pertinax et Assalit en 1879,... l'avenue de la Gare prolongée (Avenue Malausséna) est également bordée d'arbres, l'éclairage par lampes à arc est installé en 1894. Après 1914 l'avenue "est devenue, en prenant de l'âge, une dame sérieuse (Latouche) et ce sont surtout des commerces qui la bordent plutôt que des brasseries. Elle reste cependant toujours très animée.

Les fonctions de l'avenue sont complexes mais avait tout elle est encore une zone de résidence et l'étude de sa population s'imposait. En 1954 il y avait 934 habitants sur l'Avenue soit 358 familles. La répartition par âge de cette population se présentait ainsi : 249 personnes de plus de 60 ans, 460 de 25 à 60 ans, 225 de moins de 25 ans. Les étrangers sont peu nombreux, 25 ménages au total soit 46 personnes. Les italiens étaient le groupe national le mieux représenté 26, puis venait un groupe très hétérogène, 3 belges, 2 anglais, 1 polonais... et même 2 apatrides! Chez les Français il y a également une grande diversité d'origine géographique. Sur 333 chefs de famille, 95 seulement sont des gens du cru mais voici 236 chefs de famille étrangers au département, 8 du Var, 7 de Corse, 6 des Bouches-du-Rhône, 4 du Gard. 2 des Basses-Alpes, 1 des Hautes-Alpes, 1 de l'Isère. Ces départements voisins sont dépassés par la région parisienne et quelquefois par d'autres régions françaises, 24 familles de la France de l'Ouest, 8 de Lyon, 7 du Nord, 6 de Bordeaux, 6 de l'Est, 8 d'Afrique du Nord. Ces chiffres sont à rapprocher utilement de ceux donnés par M. le Doyen Blanchard dans son étude sur le Comté de Nice paru en 1961. Cette population de 94 individus compte 346 personnes actives. Et là aussi il n'y a guère d'uniformité. On dénombre 96 ouvriers, domestiques ou concierges, 109 employés, 55 commerçants et industriels, 24 "cadres", 8 fonctionnaires et 35 membres de professions libérales. La population non active représentée par un groupe de 588 unités se compose de 24 retraités, 124 rentiers, 9 étudiants et des mères de famille avec leurs enfants. Ainsi malgré la réputation huppée de l'Avenue des gens modestes l'habitent et seulement 10 familles ont un domestique à leur service; il ne semble pas y avoir un zoning social marqué. La répartition de cette population le long de l'artère met en évidence une occupation vacuolaire à faible densité par immeuble et une dissymétrie de peuplement entre l'est et l'ouest. Sur 60 maisons bordant l'Avenue 13 sont vides d'habitants et sont des bâtiments spécialisés, 2 sont entièrement habités et 47 sont à destination mixte, appartements et bureaux; parmi ces derniers 12 ont moins de 10 habitants, 33 de 10 à 50 habitants, 2 plus de 50 occupants. Les immeubles les plus "peuplés" sont sur le coté ouest de l'Avenue (27 sur 51) et abritent 582 personnes au lieu de 352 sur le coté est. Pour expliquer cette anomalie l'auteur émet des hypothèses; structure socioprofessionnelle des quartiers contigus. L'ouest étant plus résidentiel, différence d'ensoleillement, le côté ouest bénéficiant du soleil le matin et donc plus favorable à l'habitat? Elle note aussi la plus grande densité de bâtiments spécialisés sur le coté est, sans en tirer peut-être toutes les conséquences. Nous avancerons donc un commentaire personnel. Il est un fait que la foule des promeneurs est plus dense sur la rive est de l'Avenue. Les grands magasins ne s'y sont pas trompés qui sont tous sur ce coté de la rue. Il y a là une étroite interaction car assurément la plus grande abondance de vitrines et d'étalages sur une cité attire à son tour plus de monde. Il y a peut-être une explication à cela. En effet la promenade pour les achats se fait généralement l'après-midi et donc au moment où le soleil réchauffe le côté est de l'Avenue ce qui serait une invitation pour les promeneurs à demeurer sur le trottoir ensoleillé. Une explication aussi déterministe ne saurait avoir la prétention d'être démontrée mais peut simplement être proposée.

Un autre phénomène intéressant est l'évolution de la population de l'Avenue. En 1866 il y avait déjà 52 ménages et 217 individus mais l'urbanisation resta jusqu'en 1875 incomplète. En 1881 tout est bâti et la population totalise alors 1546 unités. À partir de 1901 elle commence à décroître, 1419 personnes en 1901, 1310 en 1906, 934 aujourd'hui alors que Nice ne cesse de grandir. Le contenu social a changé en même temps. En 1877 c'est un milieu riche qui habite l'Avenue; sur 136 adresses on relève 10 représentants de l'aristocratie, 88 membres de la bourgeoisie dont 13 propriétaires-rentiers et 75 hauts fonctionnaires, officiers, professions libérales. Les étrangers étaient plus nombreux, 151 en 1876 et c'était des autorités civiles (consuls) ou des rentiers belges, suisses, allemands, anglais, russes.... L'apparition du tramway, de l'automobile a rendu la résidence moins agréable tandis que les commerces et bureaux trouvaient intérêt à s'y implanter. Le bail commercial a fait hausser les loyers d'habitation surtout dans les étages inférieurs des immeubles. La fonction résidentielle recule devant la fonction économique.

L'Avenue considérée comme foyer économique est un centre commercial, un centre d'affaires ce qui a pour conséquence d'en faire un centre de travail.

Le centre commercial s'est développé promptement. En 1872 il y a déjà 40 commerces et en 1883 ce nombre est passé à 197 avec 36 commerces alimentaires, 77 commerces de produits à usage domestique, 19 boutiques d'artisans, 35 commerces de luxe et 29 hôtels-café-restaurants. On a alors un commerce pour 8 habitants, c'est dire qu'elle est vraiment un centre d'attraction de tous les nouveaux quartiers. La renommée des restaurants (le Restaurant français par exemple) et des cafés en fait de plus un centre de tourisme. Cette fonction de "centre-ville" s'est accrue avec le temps. En 1958 l'Avenue est occupée par 210 commerces et il y a désormais un commerce pour cinq habitants. La diversité y est toujours aussi grande mais la répartition n'est plus la même. Certaines catégories commerciales sont en déclin. Les boutiques d'artisans ont disparu. Les commerces alimentaires ne sont plus qu'une quinzaine et se composent de pâtisseries, de confiseries ou de marchands de bonbons. Ce ne sont plus des commerces "quotidiens" mais "exceptionnels". Les magasins de produits à usage domestique demeurent avec cette nuance que les points de ventes d'articles courants (droguerie, quincaillerie) diminuent tandis que les marchands spécialisés se multiplient (5 opticiens, 17 bonneteries, 24 magasins de confection pour dames, 3 grands tailleurs, 13 marchands de chaussures, 2 ganteries, 6 magasins de tissus). La cohorte des commerces de luxe a grandi, 57 au total (fleuristes, bimbeloteries, fourreurs, parfumeries...). Ils recueillent surtout une clientèle locale, les touristes étant surtout portés à effectuer leurs achats dans la rue Masséna, place Masséna, promenade des Anglais. Les hôtels, cafés et restaurants ne jouent plus le même rôle même si quantitativement leur importance a peu varié (24 contre 29 en 1883). Les grands cafés n'existent plus (sauf le Café du Lyon) car la clientèle touristique d'hiver comme d'été est attirée par la plage; et le front de mer. A cet égard la place Masséna a pu davantage conserver ce rôle mondain avec le Casino, le Café Monnod et l'abondance des commerces de luxe (13). A l'autre extrémité de l'Avenue se trouve l'Avenue Malausséna où l'équipement commercial est celui d'une rue de quartier avec simplement quelques autres éléments (10 commerces de luxe, 4 hôtels, 6 cafés-restaurants).

Mais l'Avenue se distingue encore par une autre originalité. Elle a fixé les grands magasins et les cinémas. Les grands magasins sont au nombre de sept, tous succursales de sociétés importantes. Le plus connu, les Galeries Lafayette a quelque 120 rayons de vente avec un débit moyen mensuel d'environ 220.000 articles sauf pour le mois de Décembre qui atteint presque 320.000 articles vendus (saison 1957-58); la clientèle locale et régionale y afflue. Tous ces commerces posent le problème de la concurrence entre eux et par rapport aux

autres artères. Une association de commerçants par des ventes réclame, des journées commerciales, des braderies contribuent au maintien d'une clientèle assidue.

Le dernier aspect du rôle commercial est celui des loisirs. Évocation de la Nice aristocratique, une fois par an, depuis 1899, l'Avenue est parcourue par le Carnaval. Le cinéma a pris le relui des cafés-concerts. Le premier cinéma ouvert à Nice l'est sur l'Avenue, en 1913 il y en a 3, et en 1958 il y en a 7 sur 34 dans la ville; ils comptent du reste parmi les plus belles salles de spectacle de la ville. Ainsi se complète cette fonction commerciale de l'Avenue.

La fonction financière s'est ajoutée à cet ensemble. En 1883 les activités tertiaires autres que les commerces tiennent peu de place; 5 banques, 3 agences d'affaires, 4 agences d'assurances, 1 agence de voyage, 3 cabinets d'avocats, 3 bureaux d'architecture, 7 représentants de commerce. Le tableau a bien changé en 1950. Les banques sont au nombre de 8, les agences d'affaires s'élèvent à 45, celles pour assurances à 8, pour voyages à 6. Les bureaux d'avocats, avoués, notaires, experts-comptables, architectes... totalisent 47 unités; les cabinets de médecins, dentistes... arrivent au chiffre de 27. Enfin il y a le siège de 14 associations et syndicats, celui de 16 sociétés dont le Journal Nice-Matin. Le timide établissement de la banque Carlone installé dès 1866 (déplacé ensuite au quai Masséna) a été dépassé par ceux du Crédit Lyonnais, du Comptoir National d'Escompte, de la Compagnie Algérienne de Crédit, de la B.N.C.I., de la Société Générale et de la Banca Commerciale Italiana sans omettre les deux banques locales, banque Sauclières et banque Martinon. C'est plus du tiers de l'équipement bancaire niçois qui est ici rassemblé, presque toujours sur le côté ouest de la rue; près de 32000 comptes sont desservis par ces banques. Sociétés et professions libérales recherchent aussi l'Avenue comme si c'était pour elles "la meilleure des réclames".

Cette grande activité entraîne un fort appel de main d'œuvre. Les commerçants exercent leur activité sans employés ou alors simplement une ou deux vendeuses. Seuls les grands magasins emploient beaucoup de personnel, 1165 personnes dont environ 600 pour les Galeries Lafayette. Le secteur des affaires retient à son tour cinq à six cents employés.

Au complet il y a au moins 2000 personnes qui travaillent sur l'Avenue de manière constante, ce nombre s'élevant à certains moments de l'année.

La dernière fonction de cette artère niçoise est d'être une grande voie de circulation urbaine. Les deux lignes essentielles de la circulation dans Nice sont la Nationale n°7 d'Est à Ouest (Rue de France, Rue Masséna, Promenade des Anglais) et l'Avenue dans le sens nord-sud, la liaison entre ces deux voies étant la Place Masséna. Cette concentration de véhicules et de piétons sur l'Avenue s'explique par son orientation mais aussi par sa position au centre de la ville et par ses dimensions qui en font une des plus grandes rues de l'agglomération. Elle est notamment la seule grande voie d'accès à la Gare, elle relie les quartiers d'habitation du nord (St. Maurice, St. Sylvestre) avec la place Masséna et la vieille ville. On a déjà noté la dissymétrie des deux côtés de l'Avenue. Cela se traduit par des différences dans l'affluence des piétons. En remontant l'Avenue depuis la place Masséna les gens pressés empruntent le trottoir de gauche, ceux qui flânent le trottoir de droite. De plus jusqu'au Boulevard Victor-Hugo et même jusqu'à l'Avenue Notre-Dame la foule est très dense ensuite elle diminue et avec elle les grands magasins. Les transports en commun ont utilisé tout naturellement la rue. Le 13/1/1900 il y eut ici le premier tramway électriques en 1925 la première ligne d'omnibus "Masséna St. Sylvestre" était créée. Aujourd'hui sur 17 lignes de la Compagnie T.N.L. cinq lignes s'y trouvent. A chaque heure de pointe (12 h, 14 h, 18 h.) trente deux véhicules y passent. Les voitures particulières en nombre croissant, s'y ajoutent (et il y a quelques années

les poids lourds). Leur nombre variable suivant les saisons et les jours est maximum le samedi après midi, preuve indirecte du rôle commercial de l'Avenue.

L'Avenue née de la nécessité de raccorder la gare à la ville a conservé son rôle de circulation. La fonction touristique a disparu en grande partie mais pour se transformer en une fonction économique complète. Elle a ainsi suivi l'évolution générale de la ville dont elle est le brillant reflet. Et mademoiselle Martini met un point final à sa solide étude en écrivant "(L'Avenue)... cœur de la ville, elle porte l'empreinte de la prospérité urbaine".

BIBLIOGRAPHIE

I) Les ouvrages généraux.

II) Les ouvrages locaux

R. LATOUCHE : Histoire de Nice - 2 vol.

L. SARTY : "Nice d'antan"

R. de SOUZA : "Nice, capitale d'hiver" (1913).

E. NEGRIN : "Promenades dans Nice" (1868)

RANCHER : "Guide de Nice"

A. FLAMENT : "La Côte d'Azur".

M. RICORD : "Nice, joie des artistes"

R. SAQUI : Causeries sur Nice

R. TONY d'ULMES : "Nice et ses environs" (1907-1908).

III) Sources

Registres des délibérations du Conseil Municipal
1860-1880) (Archives Municipales)

Archives Départementales : Série Moderne O; Rues.

Archives des Ponts et Chaussées.

Archives des Services Municipaux de la Voirie administrative.

Mairie de Nice : Service des Patentes.

Annuaire de Nice et des Alpes-Maritimes de 1860 à 1958.

**L'INSTALLATION À NICE
EN 1861
D'UNE SUCCURSALE
DE LA BANQUE DE FRANCE**

Par J. SEGUIN - M. DEVUN

Nous devons à l'amabilité de Monsieur le Directeur de la Banque de France de Nice d'avoir pu obtenir communication, par son intermédiaire, du procès-verbal de la réunion du Conseil Général de la Banque de France en date du 2 août 1860 au cours duquel est adopté le projet d'installation à Nice d'une succursale de la banque. Nous le publions aujourd'hui avec son accord et lui en exprimons nos vifs remerciements.

Rappelons que le rattachement du circondario de Nice à la France date du 14 juin 1860; qu'il existait à Nice à cette époque diverses banques privées ainsi qu'une succursale de la Banque Sarde dont l'installation remontait à 1853¹.

Dès la nouvelle de la signature du traité de Turin du 24 mars 1860, la disparition de la succursale de la banque d'état sarde était inscrite à plus ou moins brève échéance dans l'ordre des nécessités. A cette époque mono le banquier Jules Avigdor, directeur de l'une des plus solides banques locales, offrait ses services au gouvernement français pour combler le vide qui s'instaurerait sans doute entre la disparition de la banque sarde² et la mise en route des opérations d'une succursale de la Banque de France dont l'installation à Nice était déjà tenue comme assurée. Il ne semble pas que le gouvernement impérial ait d'ailleurs donné réponse à cette suggestion quelque poli intéressée.

Voici le texte annoncé de la réunion à Paris du Conseil de la Banque de France.

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 2 août 1860

M. LAFOND au nom du Comité des succursales, lit le rapport suivant sur la proposition faite par le Gouvernement de la Banque de créer une succursale à Nice, en remplacement du Comptoir de la Banque Sarde de cette ville, aujourd'hui en liquidation :

¹Le Guide des étrangers à Nice (1858-1859), publié par "l'Office central des étrangers", 4 rue du Pont Neuf à Nice, que l'on peut consulter à la Bibliothèque de Cessole (Musée Masséna Nice) donne sur la Succursale de la Banque Sarde à Nice, les indications suivantes :

BANQUE NATIONLE : Succursale de Nice

Conseil d'administration : Administrateur Président POLLONAIIS Joseph, Administrateur Secrétaire TIRANTY Victor.

Administrateurs : AVIGDOR Émile, BOUNIN Agatocle, COLOMBO Abraham_RACCIGALUPI Louis, ERES Jacques, GIRARD Édouard, BERY Barthélemy.

Censeurs : DE RICORDI Ch. Pierre - DURANTE François - GAUTIER Paul.

Direction : ROUX Édouard : Directeur, GOIRAN Louis; Caissier, FERAUD Léon: Chef comptable RAVIZZA Joseph.

Escomptes et comptes courants : GOIRAN Thomas (appliqué) - RUFFI Adolphe (appliqué) - GOIRAN Armand (volontaire). Le même Guide donne par ailleurs la liste des banquiers de Nice : AVIGDOR l'aîné et fils, Place Victor. DURANDY, Rue du Pont Neuf 2. E. CARLONE et Cie, Quai St. Jean-Baptiste. -Vve COLOMBO et fils, Rue Droite 15. J.A. GASTAUD, sur le cours, 1. GUIDE, Rue du Gouvernement._MASSIERA, TIRANTY et Cie, Place Charles Albert.

² On trouve inséré dans le numéro de l'Avenir de Nice du 1er avril 1860 l'avis suivant concernant lus rumeurs mises en circulation au sujet d'une éventuelle disparition de la succursale de Nice de la Banque Nationale Sarde. (à remarquer l'abstention de Septime Avigdor)

BANQUE NATIONALE : Succursale de Nice. Le bruit s'étant répandu que l'administration centrale de la Banque avait "retiré à cette succursale la faculté d'acheter dus valeurs sur l'étranger, les administrateurs de cette même succursale déclarent que ce bruit est entièrement faux. Il ne peut être attribué qu'à des malveillants.

Membres présents : (signé à l'original)

Censeurs : Chev. P. de RICORDY et François DURANTE.

Administrateurs : J.L. BACCIGALUPI, Barthélemy BERY, Agatocle BOUNIN, Jacques BRES, Abraham COLOMBO, Joseph POLLONNAIS Président, V. TIRANTY, Secrétaire, E. ROUX, Directeur.

Se sont abstenus : MM. Septime AVIGDOR et Édouard GIRARD Administrateurs.

(À remarquer l'abstention de Septime remarquer l'abstention de Septime Avigdor).

Vous avez renvoyé à l'examen de votre Comité des succursales la demande de l'établissement d'une succursale dans la ville de Nice, nouvellement réunie à la France. Nice, ville de 40.000 âmes, n'a, à vrai dire, ni commerce, ni industrie, c'est une ville de consommation où se réunissent chaque année 5 à 6.000 riches étrangers. Ses exportations annuelles ne s'élèvent en moyenne qu'à 7.892.000 F. et ses importations au chiffre de 14.897.000 F. Vous savez que la Banque de Gênes, un des quatre sièges de la Banque Sarde, avait à Nice une succursale, créée il y a 7 ans : elle est en liquidation depuis l'annexion. Cette succursale escomptait, année moyenne, environ 9 millions de papier produisant un bénéfice de 71.000 F., y compris 16.000 F. que prélevait la Banque de Gênes comme faible compensation du coût du transport de 4 millions qu'elle envoyait annuellement à Nice, à ses frais, pour alimenter la caisse de la succursale, dont la circulation des billets était restreinte malgré ses coupures de 50 à 20 F. (Les frais du transport ne coûtant pas moins de 8%). Comme vous le voyez, si la succursale de Nice avait eu à supporter les frais de transport annuel de 4 millions, ces bénéfices auraient été réduits à 30.000 F., malgré que le taux de l'intérêt soit plus élevé que celui de la Banque de 1% (ce taux, à Nice, était dernièrement de 4,5%). La succursale de Nice a, en ce moment, en portefeuille 1.200.000 F. et, en effets en souffrance, 265.000 F.- ensemble 1.465.000 F. à réaliser. On estime que cette succursale a besoin d'une année, au moins, pour opérer sa liquidation. De tout ceci on pourrait conclure que la Banque de France ne doit pas fonder une succursale à Nice. Tel n'est pas l'avis cependant de votre Comité: il pense y a des nécessités de circonstance qu'il faut accepter, quand bien même il y aurait à faire quelques sacrifices momentanés, alors qu'il s'agit d'une ville de 40.000 âmes, chef-lieu d'un département qui a possédé un établissement de crédit et dont le développement des affaires doit se faire sentir par son annexion à la France. Nous pouvons espérer que l'arrondissement de Grasse qui vient d'être annexé à Nice, donnera de l'aliment à ses opérations. Grasse est une ville industrielle et commerçante; elle exporte pour 7 millions d'huile, 5 de parfumerie et 3 de produits divers, ensemble 15 millions. Ses importations en céréales, denrées coloniales, tissus, etc..., sont de 6 millions. Ce mouvement d'affaires viendra sans doute grossir les ressources particulières à Nice; surtout en admettant la ville de Grasse à présenter à l'escompte aussitôt que le Chemin de fer de Toulon à Nice sera ouvert. Si notre nouveau comptoir ne doit occuper pour le moment qu'un rôle bien secondaire, vu l'exiguïté des affaires sur cette place et l'insignifiance des opérations d'avances, il est permis d'espérer que l'avenir lui donnera du développement par suite du bas prix de l'intérêt, de l'abolition des tarifs douaniers résultant de l'annexion et de la multiplicité des relations qui vont nécessairement s'établir entre Nice et la France. Quant aux résultats qu'offrira notre succursale de Nice, ils dépendront des mesures que prendra le Conseil Général pour éviter autant que possible les frais de transport d'espèces toujours considérables dans un pays où la circulation des billets est restreinte et où manque le numéraire; ce sera le cas d'appliquer d'abord les mesures déjà prises pour quelques villes du Midi. Les frais de transport de Paris à Nice ne sont pas moindres de 3.400 F par million, soit 1/3%, compris les assurances, ceux de Marseille à Nice sont de 1.250 F. par million. Cette question de transport, à l'occasion de la création de la succursale de Nice, a conduit votre Comité à prier le Conseil Général de renvoyer au Comité des Livres et Portefeuilles (ce qui est dans ses attributions) la question de savoir s'il ne conviendrait pas de varier la prime des mandats, selon l'éloignement de Paris, au lieu d'être uniforme : en d'autres termes, de rétablir des zones. Le Comité émet le vœu que le choix du Directeur se fasse sur un étranger à la ville de Nice. Votre Comité, Messieurs, conclut donc à vous proposer de créer à Nice une succursale, en restant toutefois complètement étrangers à la liquidation de l'ancienne succursale. Le Conseil, adoptant les conclusions du rapport, prend l'arrêté suivant :

Le Conseil Général de la Banque,

Vu le rapport fait par M. Lafond, Régent, au nom du Comité des succursales, sur la proposition du Gouvernement de la Banque d'établir une succursale à Nice, en remplacement de la Banque Sarde de cette ville aujourd'hui en liquidation, Considérant que l'utilité de créer une succursale à Nice paraît suffisamment justifiée,

Arrête :

1°- Une succursale de la Banque de France sera établie à Nice.

2°- M. le Gouverneur de la Banque se pourvoira auprès de M. le Ministre des Finances pour obtenir le décret d'autorisation voulu par l'article 2 du décret impérial du 18 mai 1808 et par l'article 6 de la loi du 30 juin 1840.

À la suite de l'avis émis par le Conseil. Général de la Banque de France un décret en date du 11 août 1860 donnait à celui-ci l'autorisation d'installation sollicitée (et sans aucun doute suggérée sinon imposée) N°10553. Décret impérial qui autorise la Banque de France à créer une succursale à Nice.

11 août 1860³

"NAPOLEON III, par la grâce de Dieu et la volonté nationale Empereur des Français à tous et à venir salut.

Sur le rapport de notre ministre Secrétaire d'État au département des finances.

Vu la loi du 30 juin 1840, le décret du 3 mars 1852 et la loi du 9 juin 1857 portant prorogation du privilège de la Banque de France.

Vu l'article 10 du décret du 16.1.1808, le décret du 18 mai de la même année et l'ordonnance royale du 25 mars 1841 concernant les comptoirs d'escompte de la Banque de France.

Vu la délibération du 2 août 1860 par laquelle le Conseil général de la Banque demande l'autorisation d'établir une succursale à NICE (A-M) Notre Conseil d'état entendu.

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. I : La Banque de FRANCE est autorisée à créer une succursale à NICE. Les opérations de cette succursale seront les mêmes que celles de la Banque de FRANCE et seront exécutées sous la direction du Conseil Général conformément aux dispositions de l'ordonnance royale du 25 mars 1841.

Art. II : Notre ministre Secrétaire d'État au département des Finances est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Camp de Chalons le 11 août 1860.

Napoléon
Achille FOULD

Sur le plan pratique nous retrouvons trace des premières négociations engagées entre la ville et la Banque dans le compte rendu de la séance du conseil municipal de Nice du 21 septembre 1860 (Archives municipales de Nice). La banque demande l'autorisation d'installer provisoirement les bureaux de sa succursale dans la partie nord du bâtiment affecté à l'ancienne manufacture des tabacs et de traiter de gré à gré pour la cession de la partie sise sur

³ Le 25 août 1860 le leader du Messenger de Nice (qui a pris entre temps le relais de l'Avenir de Nice) commente ainsi la portée du décret impérial : "Personne ne doutait à Nice de la création de cette succursale mais on n'avait pas osé compter sur la réalisation immédiate de ce vœu général; aussi tout le commerce a sans restriction applaudi à cette rapidité d'exécution d'autant plus précieuse que la liquidation de la Banque Sarde avait arrêté toute négociation d'effets... Nous parlerons aujourd'hui de l'opération principale de la banque, c'est à dire l'escompte. Ce but est l'avance, sous déduction d'un intérêt modéré, du montant des effets de commerce non encore échus que le besoin d'argent fait présenter aux banques. Comme en échange de ces effets de commerce les banques délivrent leurs propres billets toujours échangeables contre le numéraire il leur importe de n'admettre que des effets parfaitement garantis par la solvabilité des signataires et dont le paiement s'effectue exactement à échéance... La Banque de France n'admet que les effets de commerce à ordre à 3 mois et revêtus de 3 signatures solvables".

le boulevard du Midi. Le conseil donne aussitôt un avis favorable sur la proposition de son maire Malausséna.

En attendant la succursale de la Banque Sarde continue à fonctionner. Le 13 janvier 1861, La Gazette de Nice publie en effet l'avis suivant :

Banque Nationale
Réunion générale

"Dans sa séance, aujourd'hui le Conseil supérieur a fixé à 33,75 par action le dividende du 2e semestre 1860.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'à partir du 18 courant ils pourront sur la présentation des certificats d'actions, retirer les mandats relatifs qui seront payables tant aux sièges de Gênes, Milan et Turin qu'aux succursales d'Alexandrie, Cagliari, Coni, Nice et Verceil".

Turin le 9.1.1861.

Le même journal annonce le 22 janvier 1861 comme imminente l'installation de la succursale de la Banque de France et, le 24, en souligne dans les termes suivants la nécessité et l'urgence.

"Des informations, écrit-elle, que nous avons prises, il résulte que le retard apporté par la ville au paiement des intérêts de sa dette provient de la difficulté de savoir à quelle espèce de timbre doivent être assujettis les mandats à émettre dans cette circonstance. Le retard est d'autant plus onéreux pour les intéressés que la cessation des opérations de la succursale de la banque nationale d'un coté et l'ajournement de l'ouverture de la succursale de la Banque de France de l'autre rendent les transactions plus difficiles. D'autre part, c'est le moment de la récolte "des huiles où le numéraire est très recherché. En tout état de choses, la circulation de 40000 f. est toujours un bien sensible pour une ville restreinte comme la notre".

Un mois plus tard la Banque Sarde annonce la fermeture de ses bureaux niçois pour le 28 février, la liquidation des affaires pendantes étant assurée par la succursale de Porto Maurizio⁴.

Sans doute inexactement informée des décisions prises par la Banque de France, la Gazette du 22 février marque à l'égard de cette dernière quelque humeur. "Cette affaire déclare-t-elle, nous remet en mémoire la succursale de la Banque de France dont le public attend l'ouverture depuis deux mois. L'un des résultats de ce retard c'est que les billets de la Banque de France continuent à perdre au Change tandis que les billets de la banque de Gênes sont "reçus au pair". (Nota: Nous ne devons pas toutefois oublier que la Gazette est alors le journal de l'opposition locale).

Le 27 février 1861, la même Gazette publie l'avis suivant de la Banque de France :

⁴Extrait du journal "La Gazette de Nice en data 20.2.61 (Bibliothèque de Cessole), BANQUE NATIONALE SARDE DE NICE. Direction : "Le soussigné a l'honneur de prévenir le public de cette Ville ainsi que tous les intéressés ayant droit que les bureaux et les caisses de cette succursale seront définitivement fermés au jour 28 du mois courant pour toutes les opérations moins pour le recouvrement des effets en portefeuille et des avances sur dépôts à échéance. La liquidation des affaires pendantes de cette même succursale sera continuée par la succursale de la Banque Nationale de Porto Maurizio à laquelle conséquemment les ayant droit devront présenter leurs recours et leurs réclamations lorsque ses bureaux auront ouverts au public suivant l'avis qui sera ultérieurement donné par le soussigné" Nice, le 20.2.61. Le Dr. : Ed. ROUX.

Banque de France

"Le Directeur de la Banque de France à Nice a l'honneur d'informer le public que l'ouverture des services aura lieu le jeudi 28 du courant.

FAMIN

Et le 1er mars le journal de la Préfecture le Messenger de Nice, donne à ce sujet les indications suivantes (Archives Municipales de NICE)

Banque de FRANCE Succursale de NICE, rue Saint François de Paule, n°16 (ancienne Manufacture des Tabacs).

Directeur : Monsieur F. FAMIN, Rue de France, 47

Conseil d'administration

Monsieur le Directeur Président

AVIGDOR Septime, Place Napoléon.

BOVIS Roch, Rue du Pont Vieux.

COLOMBO Abraham, rue Droite.

DONAUDY Félix, Promenade des Anglais.

GAUTIER Paul, Place Napoléon.

GIRARD Prosper, Quai du Midi.

Censeurs

M. de CASTEL VECCHIO, rue du Pont Neuf.

DE RICORDY, Quai Saint-Jean-Baptiste.

VALEATINY, Rue de Villefranche.

Caissier

LAFORST MORVILLE, Rue Chauvin

Contrôleur

M. FERAUD Léon, Rue Carabacel 2.

Expéditionnaire

De BAUDEON Léon, Descente Crotti 2.

Les services de la Banque ont été inaugurés hier jeudi. "

Le⁵ 15 mars 1861 (p.230), dans la Revue de NICE, BURNEL, dont on peut dire qu'il était à l'époque le meilleur des journalistes locaux, écrivait à propos de cette installation :

"La Banque de France, comme nous le disions dans notre dernier numéro commence ses opérations à la grande satisfaction du commerce niçois qui souffrait beaucoup depuis la fermeture de la banque nationale sarde. Nous avons entendu plusieurs fois à cette occasion faire une observation que nous prenons la "liberté de soumettre à l'autorité supérieure. Nice n'est française que depuis 10 mois à peu près. Antérieurement à l'annexion, NICE et la SAVOIE qui faisaient partie des États Sardes avaient naturellement placé leurs capitaux dans

⁵La liste des villes dotées d'une succursale de la Banque de France, que nous reproduisons ci-dessous d'après l'Annuaire des Alpes-Maritimes (année 1861, p. 251, note), témoigne que les milieux d'affaires des Alpes-Maritimes, que l'on assimilait aux principaux foyers économiques de la nation, venaient d'obtenir une très large satisfaction. Elle ne comprend, en effet, que 53 noms. Or, non seulement, n'y figurent à Chambéry, ni Annecy, promus chefs-lieux au même titre et en même temps que Nice; mais, de surcroit, plus d'un tiers des départements, la plupart de ceux du Massif Central notamment, n'y sont pas représentés. Agen, Amiens, Angers, Angoulême, Annonay, Arras, Avignon, Bar-le-Duc, Bastia, Bayonne, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Carcassonne, Châteauroux, Chalons-sur-Saône, Clermont-Ferrand, Dijon, Dunkerque, Flers, Grenoble, le Havre, Laval, Lille, Limoges, Lyon, Le Mans, Marseille, Metz, Montpellier, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nevers, Nice, Nîmes, Orléans, Poitiers, Rennes, Reims, La Rochelle, Rouen, St. Etienne, St. Lô, St. Quentin, Sedan, Strasbourg, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, Valenciennes.

les établissements sardes. Beaucoup de rentiers ou capitalistes des provinces annexées possèdent encore des titres appartenant au grand livre de la dette publique piémontaise. Ne serait-il pas d'une bonne politique, ne serait-il pas rigoureusement juste que le gouvernement français favorisât de toute son influence les rapports entre les nouveaux Français et la Banque de France ! Nous savons bien que la Banque de France n'est point dans l'usage de prêter sur des titres étrangers, mais ici il y aurait peut-être lieu de déroger pendant quelque temps à la règle et de favoriser autant que possible les opérations dont nous parlons. La rente piémontaise est trop basse en ce moment pour qu'il soit possible aux porteurs de titres de les vendre. Encore quelques mois de patience et, la rente haussant, la Banque de France rentrerait dans des habitudes qu'elle n'aurait abandonnées que pour favoriser la fusion des intérêts entre "les Français anciens et nouveaux."

Ces lignes avivent nos regrets de ce qu'il n'a pas été possible de retrouver trace du premier rapport annuel que Monsieur FAMIN adressa à sa direction sur le démarrage et le fonctionnement de la succursale de Nice. Quelle mine de renseignements précieux échappent de la sorte à qui serait tenté de se pencher sur l'activité des diverses banques de Nice en 1660-1861 !

C'est l'insistante amitié de M. Jean Seguin qui me vaut d'être le cosignataire de l'anthologie précédente. Aujourd'hui qu'il n'est plus, j'ai le devoir de préciser que, dans l'œuvre commune, ma part a été réduite. Des démarches auprès de la Banque de France, puis la mise au point des textes lorsque la maladie le contraignit pendant des mois à garder la chambre : voilà tout ce qui me revient.

Le dixième concours annuel des "Jeunes Historiens", organisé par les Archives nationales, proposait aux candidats de 1963 le sujet suivant :

Recréer à l'aide de documents (Archives, journaux, romans d'époque, gravures etc...) la vie économique, sociale, intellectuelle de votre région, département, ou ville, à un moment précis situé entre 1830 et 1860.

Voici le texte du devoir qui a obtenu le 5e prix. Nous le publions intégralement. Sa valeur réside, en effet, dans le menu détail des observations, qui est toujours d'une rigoureuse exactitude, le lauréat étant au fait des travaux et des moeurs de la petite communauté rurale qu'il décrit par de solides attaches familiales.

Nous espérons que le lecteur prendra plaisir aux notations concrètes évoquant, pour le milieu du siècle dernier, la vie traditionnelle d'un village qui, aujourd'hui perché au dessus de la Moyenne Corniche alors inexistante, est devenu l'un des sites touristiques les plus célèbres de la Côte d'Azur.

M. DEVUN
Professeur agrégé,
chargé du service éducatif
des Alpes-Maritimes.

**LA SOCIÉTÉ
LA VIE INTELLECTUELLE
ET LA VIE ÉCONOMIQUE À ÈZE
DE 1830 À 1860**

Par J.P. FIGHIERA

Le village d'Èze est situé à 10 kilomètres environ à l'est de la ville de Nice dont il a toujours partagé le destin au point de vue politique. C'est un excellent exemple de village perché bâti sur un site de défense. La société, la vie intellectuelle et la vie économique de ce village n'ont à peu près pas évolué pendant la période envisagée. Pendant cette période, le Comté de Nice fait partie du Royaume de Sardaigne qui a pour souverains : Charles-Albert et Victor-Emmanuel II.

Population

Entra 1830 et 1860, les familles qui peuplent le village d'Èze se répartissent entre une trentaine de noms. Les deux plus anciennes et les plus amplement représentées sont celles des Fighiera et des Asso, qui paraissent à Èze dès 1246, où elles sont mentionnées sur le dictionnaire de Provence. Les Fighiera sont probablement venus d'Espagne, à l'époque de la Provence Catalane; les Asso tirent peut-être leur nom d'un prénom ou d'un surnom barbare. À titre de curiosité, précisons qu'en 1860, lors du vote pour la réunion de Nice à la France, sur 198 électeurs ézasques, on comptait 34 Asso et 44 Fighiera.

Au cours du XIV^{ème} siècle paraissent les May; vers 1400 François May, dit Chioco, forme la souche des Ciocco actuels. Au XVII^{ème} siècle viennent les Grinda, vraisemblablement originaires de Châteauneuf Ville Vieille; les Giauffret, les Daniel. Au XVIII^{ème} siècle s'établissent à Èze les familles Fulconis, de l'Escarène; Noble de Tourettes-Revest; Davor de Castellar. Au XVIII^{ème} siècle arrivent, d'Annot, les Fabre ou Fabre ; de Nice, les Bermondy et les Verrina ; de Pigna, en Piémont, les Litardi; de Peillon, les Millo ; de Saint Rémy, dans l'Ain, les Joanton ou Gianton. Enfin la première moitié du XIX^{ème} siècle amène à Èze les familles Biglia, Biron et Carlin, toutes les trois de Nice; Vial et Balestra de Vintimille ; Bodritto de Cartosio en Piémont; Baillet de Villefranche et de Tourettes; Romagnan, de Villefranche; Bianchi de la Turbie.

On remarquera que jusqu'à la Révolution, l'immigration a été très peu importante et ne provenait que des villages voisins. Elle a fortement augmenté à partir de 1800 et tire alors son origine non plus seulement de localités toutes proches comme auparavant, mais du Piémont et de la Ligurie.

Au début du XIX^{ème} siècle, cette population est très groupée : elle vit dans l'enceinte du village. Puis, la sécurité régnant, elle commence à s'égailler sur tout le terroir. En 1838, on compte 357 habitants au village et 130 dans la campagne. En 1858, le village ne contient même plus la moitié de la population : 276 personnes y habitent logeant dans 101 maisons, alors que 304 vivent à la campagne dans 102 maisons éparpillées sur 17 quartiers.

Professions et conditions sociales.

En 1848, sur un "état des Ames" de la paroisse, on relève 72 familles de "contadins", c'est-à-dire d'agriculteurs vivant du produit de leurs propres terres; 25 familles de "colons", c'est-à-dire de paysans travaillant les terres d'autrui; 21 familles (13 "journaliers", autrement dite de gens allant travailler à la journée; 7 familles de personnes vivant de leurs rentes. On trouve on outre 2 "hostes" ou aubergistes, un maître-maçon et 2 cordonniers, une tailleuse et 2 couturières. 6 jeunes filles sont placées comme bonnes à Nice. Enfin 2 jeunes hommes sont à l'armée, l'un comme "canonnier", ou artilleur, l'autre comme carabinier : ayant tiré un "mauvais numéro", ils n'avaient pu se payer un remplaçant.

La population d'Èze est donc, à ce moment essentiellement agricole.

Parmi les familles de "rentiers" 4 appartiennent à une branche des Fighiera descendant de Guillaume Fighiera qui ayant été capitaine dans l'armée espagnole, au début du XVIème siècle, avait été anobli, et avait reçu des armoiries parlantes : "d'or au figuier arraché et fruité au naturel" et une devise qui faisait allusion aux figues-fleurs "Floros moi fructus". Par ses alliances avec les plus notables familles du comté, par les charges que ses membres avaient occupé soit dans l'Église, soit dans l'armée, soit dans la magistrature, cette branche des Fighiera occupait un rang à part dans le village. Cependant, tous ses membres avaient terni et tenaient à honneur de remplir de modestes fonctions communales : c'est ainsi que Louis Fighiera avait été bayle, c'est à-dire juge de paix communal, en 1792, agent national sous le Directoire, maire sous le 1er Empire, de nouveau bayle à la Restauration jusqu'en 1837, époque où le Roi Charles-Albert avait supprimé les fonctions de bayle; il avait alors été élu "Syndic" ou maire et le resta jusqu'à sa mort survenue en 1850 à Nice, et les gens d'Èze étaient allés chercher son corps et l'avaient transporté à bras pour l'ensevelir dans le petit cimetière d'Èze. Un autre, Eugène Fighiera, officier dans l'armée sarde, remplit les fonctions du secrétaire de la commune; après la réorganisation de la garde nationale par le roi Charles-Albert, c'est lui qui, le dimanche après midi sur la place de la Colletta au pied du village fait manœuvrer au son d'un tambour et exercer au maniement des armes les 50 gardes nationaux ezasques. Un autre, Clément Fighiera, est garde royal des "bois et forêts".

Parmi les bourgeois qui habitent à Èze, citons Jean-Baptiste Millo qui a épousé une demoiselle de la famille des de Gubernatis des seigneurs de Gorbio; Benoit Fabre, qui est secrétaire à l'auditorat de guerre de Nice; Louis et Barthélemy Fighiera qui exercent la profession de procureur, c'est-à-dire d'avoué près du Sénat ou cour d'appel de Nice; Don Jean-Baptiste Millo qui est curé d'Èze de 1833 à 1859.

Les distinctions entre les 2 classes sociales les nobles et les bourgeois, d'une part, et les paysans et les ouvriers d'autre part - sont marquées dans le costume et dans les appellations. Nobles et bourgeois portant habituellement la redingote au "levita" et le chapeau haut de forme ou "gazou". Les dames et les demoiselles s'habillent en suivant la mode de Paris. Les paysans portent des vêtements assez grossiers, les hommes enroulent autour de leur taille une ceinture ou "tailhola" les femmes portent de lourdes jupes et un tablier ("faudieu"); pour le travail elles mettent une capeline et les jours de fêtes une coiffe de dentelles ou "caïrou", Les gens du peuple s'adressant à des bourgeois leur donnent le titre de Monsieur ou de Madame. Les nobles reçoivent en outre le qualificatif de "seigneurie"; on les saluait, en disant : "signouria moussu" ou "signouria madama". Ces distinctions semblaient parfaitement normales; on disait volontiers : "un sabatier noun es un comte" (un savetier n'est pas un comte). Mais elles n'empêchent pas nobles, bourgeois et paysans de se réunir dans la même "confrérie" de Pénitents - (les blancs) - où tout le monde était "frère". Beaucoup de bonhomie et de simplicité règnent entre les classes. Paysans, ouvriers ou artisans prennent volontiers pour parrain ou marraine de leurs enfants un "Monsieur" ou "une Dame" qui acceptent toujours de grand cœur.

Les notables s'intéressent aux gens du peuple et les aident de leur mieux. Les villageois sont d'ailleurs fiers de "leurs" notables. Ils comptent le nombre de "levita" qui assistent le dimanche à la messe paroissiale pour s'en vanter, le cas échéant, devant les gens des villages voisins. Une véritable affection unit le propriétaire d'une terre "lou mestré" et son métayer : celui-ci n'omet pas, plusieurs fois par semaine, d'apporter au propriétaire un beau

panier "un cavagnou", avec les légumes et les fruits les plus beaux et les œufs les plus frais provenant de la propriété.

Nobles et bourgeois restaient très attachés à la terre. Ceux d'entre eux, qui occupaient des fonctions à la ville, s'empressaient le samedi soir de prendre la "courriéra", c'est-à-dire la diligence, qui assurait le service Nice-Gênes pour venir passer le dimanche à Èze.

Les mœurs sont honnêtes. Les gens sont encore très religieux. L'homme du peuple qui est en colère s'écrie "couquin de logn" (coquin de bois) en guise de juron. Avant de prononcer un mot grossier, il n'oublie pas de dire "en parlan e me respet" (en parlant avec le respect que je vous dois). Les jeunes filles sont très surveillées; elles doivent rentrer à la maison avant l'angélus du soir : "ave Maria sounada filha retirada" (Ave Maria sonné, fille rentrée). En général, on se mariait jeune et toujours avec le consentement des parents. Les gens d'Èze épousaient soit des compatriotes - souvent des parents- soit des personnes des villages voisins : Villefranche, La Turbie, peille. Ces mariages se faisaient par l'intermédiaire des parents ou d'amis communs. Les jeunes filles étaient dotées en principe avec une somme d'argent, les terres étant réservées aux garçons qui continuaient le nom. En cas de remariage d'un veuf ou d'une veuve, les enfants et les jeunes gens ne manquaient pas d'offrir aux nouveaux mariés un charivari qui en général était peu goûté par les intéressés qui pouvaient "se racheter " en payant une tournée à boire à la jeunesse. Les hommes fument peu; ils chiquent ou ils prisent. Cependant on a gardé le souvenir de femmes qui fumaient la pipe.

Dans toutes les classes sociales, la famille était très fortement organisée. Le père en était le chef craint et obéi, la mère était très respectée. Les enfants vouvoient leurs parents.

La vie intellectuelle.

Elle est assez réduite. Les garçons du village vont à l'école chez un prêtre appointé et logé par la commune et qui leur apprend à lire, à écrire, à compter. Cet ecclésiastique doit en outre mener les enfants à la messe tous les dimanches et les jours d'obligation, et les surveiller. En outre la commune lui impose l'obligation de dire tous les jours de fête une messe de très bonne heure - la messe de l'aurore- afin que les travailleurs puissent aller ensuite aux champs. Les enfants qui voudraient poursuivre leurs études - et aucun parent, alors, n'y tient - doivent aller à Nice, au collège des Jésuites, devenu en 1848 collège national. Ces études menaient à la "Maitrise" ou baccalauréat.

Les femmes du peuple sont toutes, à peu près, complètement illettrées.

Nobles et bourgeois savent bien le latin, le français et l'italien (langue officielle imposée au comté de Nice depuis le XVI^e siècle).

Mais tout le monde dans la vie courante emploie le dialecte local qui est très proche du dialecte provençal. Nobles et bourgeois: lisent des livres de piété, des œuvres littéraires françaises ou italiennes et les quelques journaux qui paraissent à Nice car on s'intéresse beaucoup aux événements, surtout aux événements politiques; en 1848, la concession d'un "Statuto" ou constitution par le roi Charles-Albert, provoque l'enthousiasme de la population. Ils aiment aussi aller assister aux représentations données à l'opéra de Nice par des troupes italiennes ou françaises. Et les paysans aisés se payent eux aussi parfois une place à l'opéra. On s'écrit assez volontiers entre parents ou entre amis mais ceci reste le privilège des personnes instruites qui sont très peu nombreuses.

Les paysans respectent les "instruits" et n'hésitent pas à leur confier des fonctions publiques même s'ils sont très jeunes: témoin Louis-Alexandre Fighiera qui fut élu conseiller municipal un 1846 alors que, faisant sa philosophie au collège national de Nice, il avait à peine 18 ans; cette élection, il est vrai, ne fut pas approuvée par l'intendant du comté.

La vie économique.

L'agriculture, on l'a vu, était l'occupation essentielle des ezasques. Le terroir d'Èze, peu étendu - un millier d'hectares environ et en grande partie rocheux - offrait par ailleurs de bonnes terres, des expositions diverses - "ubac" ou "adrech" - et des altitudes assez variées : du niveau de la mer au midi, jusqu'à près de 700 mètres au nord. Peu d'eau, sauf celle fournie par quelques sources ou par des puits creusés dans les terres argileuses. Toutes les cultures étaient faites sur des "planches" ou "faissa" de terre retenues par des murailles en pierres sèches et péniblement défrichées et conquises sur le flanc des collines ou le long de petites vallées ou "valliera". La propriété est très morcelée.

Parmi les arbres fruitiers cultivés à Nice, l'olivier tenait de loin la place la plus importante. Le récolte d'huila en "années pleines" pouvant s'évaluer à 17000 rups, soit à 144000 kilogrammes. Venait ensuite le figuier : les figues étaient consommées fraîches ou bien étaient séchées au soleil sur des claies de roseaux ou "graia" et conservées pour l'hiver, mêlées à des feuilles de lauriers. Puis la vigne qui s'accommode fort bien des coteaux en pente et caillouteux et donnait un vin excellent. L'amandier, amoureux du soleil. Les "agrumes" cultivés dans les terrains bien abrités du bord de mer. Le caroubier dont la silique constituait un aliment de choix pour les chevaux, les ânes et les mulets. Le rustique sorbier qui donnait en abondance des grappes de fruits dont on pouvait tirer une agréable et rafraichissante boisson. Enfin poiriers, pruniers et cerisiers.

On semait le plus possible de blé, mais la récolte ne suffisait pas aux besoins ; il fallait en acheter à Nice. On cultivait aussi les fèves dont on tirait une farine pour épaissir la soupe, les pois chiches, les pommes de terre, l'ail et l'oignon. Dans les "ouarts" ou jardins arrosables on plante des tomates, des haricots, des courges.

Les paysans-propriétaires ou métayers - travaillaient en suivant le rythme du soleil. Levés dès l'aube, ils se couchaient dès que la nuit était tombée. L'été, ils faisaient une légère sieste pendant les heures chaudes de la journée, mais labouraient parfois le soir au clair de lune. Leur journée était jalonnée par l'angélus qui leur indiquait l'heure, le matin, à midi et le soir.

À l'agriculture était étroitement associée transhumance qui amenait à Èze chaque hiver plus d'un millier de moutons et de brebis. Ces troupeaux qui venaient à pied de Tende ou de La Briga, arrivaient pour la Sainte Catherine (25 novembre) et repartaient à la fin mai. Ils paissaient sur toutes les terres incultes, communales ou particulières en vertu de "droit de bandite" qui appartenait à la commune pour la plus grande partie du terroir et à des particuliers pour le reste. Chaque propriétaire, pour avoir du fumier, avait droit à un certain nombre de nuits d'un troupeau de 50 têtes. Les uns, les plus aisés, possédaient à cet effet, des bergeries ou "jassina" dont on peut voir encore un spécimen très bien conservé au Col d'Èze. D'autres obligeaient les bergers à passer la nuit sur la terre à fumer. C'est grâce au fumier produit par les troupeaux de moutons que les propriétaires d'Èze pouvaient fumer convenablement leurs terres.

Les bergers fabriquaient avec le lait de leurs brebis un fromage assez apprécié et surtout une sorte de caillé ou "brous" que l'on mangeait avec du sucre et de l'eau de fleur d'oranger.

Quant à l'élevage proprement dit, il était à peu près inexistant : quelques vaches, quelques bœufs de labour: des ânes pour le transport des fardeaux, des poules et des lapins.

L'industrie n'est représentée que par quelques moulins à huile ou à farine, mus par une source suffisamment puissante (moulins à eau) ou par une bête de somme (moulins à sang). Détail à noter : le moulin à huile était désigné en dialecte sous le nom "d'edifici" : c'était l'édifice industriel par excellence. Il faut aussi noter l'industrie de la chaux qui était assez importante : les pierres calcaires étaient "cuites" pendant 10 à 11 jours sans arrêt dans des fours à demi enterrés. On obtenait ainsi une excellente chaux vive que l'on vendait à Nice, à Menton, à Monaco. Cette chaux était transportée à dos de mulet jusqu'au petit port de Saint Laurent d'Èze, où elle était chargée sur les bateaux.

L'ouverture de la grande Corniche sous le Ier empire avait donné naissance à une nouvelle industrie : celle des pierres de taille pour la construction. C'est ainsi que l'église Saint Jean-Baptiste qui fut élevée à partir de 1840 à la suite d'un vœu fait par la ville de Nice, fut construite avec des pierres d'Èze.

Le commerce était peu important. L'hôtellerie qui est florissante aujourd'hui, débute à peine sur la grande Corniche, au quartier Pical et dans le village, quelques auberges qui font aussi hôtel ou "hoste" pour les passants. Ces auberges portent des enseignes pittoresques : le rameau de figuier, le rameau d'yeuse, le rameau de pin, la croix blanche. Le dimanche, les hommes y vont volontiers boire un verre de vin et jouer aux cartes, au "vitou" et il arrivait qu'une partie se termine par une querelle, voire par une rixe. On trouve aussi une boucherie et une boulangerie étroitement surveillées par la commune. On vendait de la viande de mouton, de bœuf de Piémont, de chevreau ou d'agneau.

Par ailleurs on vend à Monaco ou à Nice l'excédent de la récolte d'huile ou de vin, des caroubes, des légumes et des pommes de pin produites par les pins noirs d'Autriche, assez abondants dans les bois d'Èze. La commune vend chaque année aussi la fleur de lavande qui croît naturellement sur les terrains communaux.

Les ézasques ne manquent pas de tirer parti des menus-produits du sol : escargots dodus, champignons savoureux, salades sauvages et délicieusement parfumées ("mesclun").

On comptait sur le terroir quelques ruches ("rusca") et quelques modestes élevages de vers à sois).

Ce tableau de la vie économique à Èze ne serait pas complet si nous ne mentionnions pas ici quelques prix de denrées pratiqués en 1830 : 1 rup ou 8 kg de pommes de terre contait 11 sous; 1 rup ou 9 litres d'huile d'olive valait 5 francs; une charge ou 95 litres de bon vin revenait à 17 francs. Les agrumes étaient vendues 8 francs le mille.

Notons qu'à la marne époque les ouvrier qui travaillaient aux fours à chaux, aux moulins, ou dans les carrières de pierres gagnaient 20 ou 30 sous par jour. Les femmes qui étaient employées pour des travaux agricoles recevaient 10 à 15 sous.

Conclusion.

A Èze, la population, comme celle de tout le comté est agricole et très conservatrice. Aussi, entre 1830 et 1860, la société, la vie intellectuelle et la vie économique sont-elles encore assez proches de ce qu'elles étaient sous l'ancien régime.

Jean-Philippe FIGHIERA
4e B/2 - Lycée Masséna-Nice

Sources manuscrites : archives communales d'Èze, archives départementales des Alpes-Maritimes, Fonds sarde. Archives familiales.

Sources orales : traditions de famille.

Nice, le 29 septembre 1963.